

SECONDA SESSIONE ORDINARIA DI U 2021
RIUNIONE DI I 16 E 17 DICEMBRE 2021

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 16 ET 17 DECEMBRE 2021

2021 / E5/054

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT A LA QUESTION DEPOSEE
PAR MONSIEUR JEAN BAPTISTE ARENA AU NOM DU GROUPE CORE IN
FRONTE**

Objet : Situation de la route de la plaine du Nebbiu

Monsieur le Conseiller, merci pour votre question,

Je vais essayer de vous répondre de façon précise d'un point de vue technique, mais également du point de vue de la politique globale puisqu'évidemment, chacune et chacun n'entre nous a un ancrage local et territorial, et donc, est au fait, très directement, de ce qu'il se passe dans sa région, mais nous essayons, une fois que nous sommes ici, à la fois d'être préoccupés par ces questions et d'apporter une réponse dans un cadre global qui se fonde aussi sur une équité, et une lisibilité.

Alors, je reviens un instant sur le fait que l'on a, à l'évidence un problème structurel de fond notamment sur les ex-réseaux départementaux, pour des raisons de vétusté, mais également pour des raisons de contraintes, par exemple géologiques, notamment dans le Cismonte.

J'attire vraiment l'attention de l'Assemblée de Corse sur le fait que, dans l'état actuel de nos discussions, avec les différents dispositifs qui sont prévus, nous allons avoir un gap considérable entre les besoins en termes d'investissements routiers, et les ressources dont nous pouvons disposer de façon prévisible. Il y a donc une négociation forte à avoir de ce côté-là, ça c'est la première chose.

Deuxièmement, je veux rendre hommage aux services des routes car ils sont réactifs, sur le terrain, vous avez vu, notamment avec ces périodes d'intempéries qui se renforcent, nous avons de plus en plus de difficultés ; la dernière en date, significative, a été la route à Piana, l'éboulement considérable, avec bien entendu les maires qui m'ont interrogé, avec les populations qui vivent sur place, ou encore les gens qui sont amenés à se rendre sur place, on a donc conscience de tout ça.

Je reviens sur votre problématique, il y a plusieurs niveaux de problèmes différents, très rapidement, sur l'ex-RD 62, trois endroits différents sont actuellement fermés du fait d'éboulements : la première zone correspond à une fermeture qui date de 2018, le chiffrage des travaux est d'environ 250.000 euros, l'intervention est programmée au premier trimestre 2022, je parle là du pont de Puraghja.

La seconde zone concerne la route du Lancone, une fermeture administrative qui date de mai 2021 avec un itinéraire alternatif par l'ex-route départementale 82. Donc là, en juin 2021 on a terminé les études, le chiffrage des travaux va être bouclé à la fin de l'année et on programmera une intervention en juin ou plus probablement en septembre 2022.

La troisième zone correspond à l'éboulement entre San Gavinu di Tenda et San Petru di Tenda, cela s'est passé les 10 et 11 novembre 2021 ; cela implique des travaux beaucoup plus importants, les études ont insisté sur la nécessité d'un minage des blocs, d'une purge, la mise en place et la pose de barrières dynamiques pour l'amont et la réalisation d'un mur poids ; le chiffrage des travaux est en cours, avec une enveloppe prévisionnelle d'environ 1,6 M€ euros qui sera certainement majoré du fait de la présence très probable d'amiante. L'opération est programmée pour début 2022, et il y aura très probablement 8 à 10 mois de travaux.

Enfin, Il y a une route de liaison entre les ex-RD 62 et 82, la fameuse route alternative actuelle à propos de laquelle on m'a souvent interrogé, notamment le maire de San Petru di Tenda, car c'est la route de la plaine. A ce sujet, je voudrais vous dire, bien sûr, que les travaux à faire sont trop lourds pour les communes et intercommunalités, c'est une évidence, mais on ne peut pas procéder à une intégration de ces portions de route au coup par coup.

Il y a un diagnostic qui a été posé au niveau de la Corse tout entière pour voir si on va récupérer ces routes et comment on va les récupérer selon quelle programmation et quel est l'état des travaux, parce que dès lors que la Collectivité de Corse récupère, elle est ensuite tenue administrativement et juridiquement à des travaux ; je prends l'exemple de la route de la plaine : il y a deux passages à gué, qui ne sont pas des ponts actuellement, mais qui sont systématiquement submergés lorsqu'il y a des fortes pluies, il y a donc une demande du maire et de la population de reprendre le réseau, de l'intégrer au réseau territorial et de faire les travaux.

Là il faudrait faire, par application des règles qui régissent le réseau routier territorial, deux ouvrages de 40mètres de portée, de 5 mètres de largeur donc un coût qui va être probablement de 3 ou 4 millions et qui peut être majoré par la présence d'amiante, pouvant conduire à une augmentation de 50% du devis initial.

Si on le fait dans le Nebbiu, il faut le faire ailleurs ; je ne sais pas si les élus de la région sont présents, je vois Hervé Baldrighi ; il y a toute la route du réseau de la Marana, sur laquelle se pose la problématique de la récupération par la Collectivité de Corse, donc on travaille la dessus.

Je vous rappelle que le travail d'inventaire a conduit à des opérations d'ouvrages d'urgence importante, des investigations sur les ponts et ouvrages d'art qui nous ont amenés, dans certains cas, à fermer les ponts et diligenter des travaux d'urgence pour éviter tout risque d'effondrement. Ce travail on l'avait fait en amont de la catastrophe de Gênes.

Donc, je vous remercie pour votre question ; préoccupation majeure de ce dossier, je vous propose que l'on rentre dans le détail technique et là aussi, au début de l'année 2022, je ferai à l'Assemblée de Corse une proposition pour que l'on puisse avoir un suivi régulier au niveau des territoires et les remontées qui permettent aux élus concernés d'être informés et de faire passer l'information auprès des citoyens.

Je vous remercie.